

Pêche 200 000

Pêcheurs

15%

de l'effectif national

AR-ALPC

Association Régionale des FDAAPPMA

d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes



Protection du Milieu Aquatique

85 000

km², c'est le territoire de l'AR-ALPC

du territoire national

414

Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

Le poids économique de la pêche en Nouvelle Aquitaine est évalué à

300 Millions d'





L'AR-ALPC regroupe les Fédérations Départementales de Pêche de la Région Nouvelle Aquitaine



emplois directs dans les structures associatives de la Pêche en

Nouvelle Aquitaine



Les Associations Régionales des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ont vocation à assurer la concertation et la coordination des Fédérations Départementales d'une même Région administrative et de servir d'interface avec les nouvelles instances régionales dans le cadre d'une organisation territoriale rénovée.

L'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (Nouvelle Aquitaine) est une association loi 1901, formée des Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne.

85 000 kilomètres carrés

Ces Fédérations départementales (FDAAPPMA) couvrent près de 85 000 kilomètres carrés, soit 1/8 du territoire national et fédèrent les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) assurant ainsi le maillage territorial de la plus grande Région de France.

• 200 000 pêcheurs

Notre Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, à travers ses Fédérations départementales, représente plus de **414 associations**, auxquelles adhèrent **près de 200 000 pêcheurs** soit près de 15% de l'effectif national.

• 300 000 000 €

Ces Fédérations comptent plus de 100 salariés, dont 30 ingénieurs hydrobiologistes, et représentent un poids économique estimé à 300 millions d'euros.

• I 000 emplois

Pour mémoire, l'Etude BIPE menée à l'échelle nationale en 2014 sur le poids économique de la pêche de loisir en France, a évalué à 1,4 million le nombre d'adhérents et à 2 milliards d'euros, le chiffre d'affaire global, comptant plus de 1 000 emplois directs dans le réseau associatif.

Statuts et Missions

L'Association Régionale se donne pour objectifs :

- d'assurer sur le plan régional toutes les liaisons nécessaires avec les élus et les services de la Région et de centraliser les informations ; et de ce fait négocier et assurer un suivi des conventions et/ou dossiers partenariaux actés avec la Région (et/ou avec d'autres partenaires);
- de contribuer à la protection de la biodiversité aquatique et au développement durable des territoires par la promotion du loisir pêche ;
- de mener des actions concertées avec les Unions de Bassin pour la protection et la restauration du milieu aquatique.
- d'étudier tous dossiers d'intérêt régional pour l'exercice et le développement de la pêche amateur de loisir et de rechercher des financements pour les actions ;
- d'animer le réseau des personnels des structures adhérentes afin de favoriser des liens avec la Région et autres partenaires;
- de participer à la définition d'orientations régionales pour le loisir pêche, le tourisme, la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles ;
- de favoriser pour ses adhérents, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions en faveur du loisir pêche ;
- de mener des actions d'information et de communication sur le patrimoine piscicole de la région et sur le loisir pêche lié ;
- de favoriser la mutualisation des moyens et de contribuer à sa mise en œuvre ;
- de contribuer à l'animation et à l'adaptation des politiques territoriales ;
- d'être force de proposition et d'avis à la Région sur tout aménagement ou mesure relatifs à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche de loisir;
- d'animer la représentation des Structures associatives de pêche de loisir (SAPL) dans les instances de gouvernance régionales pour tous sujets relevant de leurs compétences : contributions aux différents schémas, avis, veille juridique et administrative, appuis techniques et juridiques, coordination, etc....
- de désigner par la voie du conseil d'administration, de présenter et défendre auprès du Préfet de Région la candidature du représentant des SAPL, pour siéger au Conseil économique, social et environnemental régional (CESER);

Pour répondre à ses missions statutaires, l'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique se donne pour objectifs :

1. La protection et la restauration du Milieu Aquatique

- 2. Le développement de la Pêche de loisir
- 3. L'éducation à l'environnement et au développement durable
- 4. Le renforcement du partenariat avec la Région et la gouvernance écologique

Le nouveau Bureau a été élu le 25 mai 2016 à Périgueux. Il est ainsi composé de :

Président



Mathieu Labrousse (FD16)

Vice-présidents



Philippe Rebours (FD17)



André Dartau (FD64)



Paul Duchez (FD87)

Secrétaire



Jean-Louis Molinié (FD47)

Trésorier



Alain Daly (FD24)